



Un *cho'het* vérifie son couteau avant de procéder à l'abattage.

"De la manière que je t'ai prescrite"

Les lois orales de l'abattage

Il n'est autorisé de manger de la viande que si elle a été abattue selon les règles. Mais de quelles règles s'agit-il? La Tora ne dit rien sur la manière dont les animaux doivent être abattus! Les règles en question relèvent donc de la Loi orale.

דברים פרק יב

^כ כִּי-יִרְחִיב ה' אֱלֹהֶיךָ אֶת-גְּבֻלְךָ, כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר-לְךָ וְאָמַרְתָּ אֲכַלְהָ בֶשֶׂר כִּי-תֵאָוֶה נִפְשֶׁךָ לֶאֱכֹל בֶּשֶׂר--בְּכָל-אֹתוֹת נִפְשֶׁךָ תֹאכַל בֶּשֶׂר.
^{כא} כִּי-יִרְחַק מִמְּךָ הַמָּקוֹם, אֲשֶׁר יִבְחַר ה' אֱלֹהֶיךָ לְשׁוּם שְׁמוֹ שָׁם, וְזָבַחְתָּ מִבְּקָרְךָ וּמִצֹּאֲנֶה אֲשֶׁר נָתַן ה' לְךָ כַּאֲשֶׁר צִוִּיתְךָ--וְאָכַלְתָּ, בִּשְׂעָרֶיךָ, בְּכָל, אֹתוֹת נִפְשֶׁךָ.
^{כב} אֲךְ, כַּאֲשֶׁר יֹאכַל אֶת-הַצִּבִּי וְאֶת-הָאֵיל--כֶּן, תֹאכְלֶנּוּ: הַטָּמֵא, וְהַטְּהוֹר, יַחְדָּו, יֹאכְלֶנּוּ.
^{כג} רַק חֶזֶק, לִבְלִיתִי אֲכַל הַדָּם, כִּי הַדָּם, הוּא הַנֶּפֶשׁ; וְלֹא-תֹאכַל הַנֶּפֶשׁ, עִם-הַבֶּשֶׂר.
^{כד} לֹא, תֹאכְלֶנּוּ: עַל-הָאָרֶץ תִּשְׁפְּכֶנּוּ כַּמַּיִם. ^{כה} לֹא, תֹאכְלֶנּוּ--לְמַעַן יִיטֵב לְךָ וּלְבִנְיֶיךָ אַחֲרָיֶךָ כִּי-תַעֲשֶׂה הַיָּשָׁר בְּעֵינֵי ה'

Deutéronome chapitre 12

²⁰ Quand l'Éternel, ton Dieu, aura étendu ton territoire comme il te l'a promis, et que tu diras: "Je voudrais manger de la viande," désireux que tu seras d'en manger, tu pourras manger de la viande au gré de tes désirs.

²¹ Trop éloigné du lieu choisi par l'Éternel, ton Dieu, comme siège de son nom, tu pourras tuer, **de la manière que je t'ai prescrite**, de ton gros ou menu bétail que l'Éternel t'aura donné, et en manger dans tes villes tout comme il te plaira.

²² Seulement, comme on mange du chevreuil et du cerf, ainsi tu en mangeras; l'impur et le pur en pourront manger ensemble.

²³ Mais évite avec soin d'en manger le sang; car le sang c'est la vie, et tu ne dois pas absorber la vie avec la chair.

²⁴ Ne le mange point! Répands-le à terre, comme de l'eau.

²⁵ Ne le mange point! Afin que tu sois heureux, toi et tes enfants après toi, pour avoir fait ce qui plaît au Seigneur.